

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Service Technique des Remontées Mécaniques
et des Transports Guidés

Saint Martin d'Hères, le 8 décembre 2014

AVIS DU S.T.R.M.T.G

AVTA_26_13_B

Délivré à :

IDM
Alpespace
73800 MONTMELIAN

et relatif à :

Tapis roulant de stations de montagne TUSA type "TAPIS TUSA TN 1200".

Indice	Année	Nature des modifications
A	2013	Première version de l'avis.
B	2014	Modification de la trappe de secours, compléments des justifications techniques, mise à jour des procédures et CTI élec.

I - OBJET DE L'AVIS :

Le présent avis concerne le tapis TUSA type "TAPIS TUSA".

Il porte sur la conformité de la conception de l'appareil à la réglementation en vigueur, tant du point de vue de la solidité que de la fonctionnalité.

II - CONDITIONS DE VALIDITE DE L'AVIS :

Le présent avis est délivré en application :

- de l'article R.342-28 du code du tourisme ;
- du décret n° 2010-1580 du 17 décembre 2010 relatif au service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ;
- de l'arrêté du 29 septembre 2010 modifié, relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des tapis roulants mentionnés à l'article L.342-17-1 du code du tourisme ;
- des instructions techniques contenues dans le "Guide technique tapis roulants de stations de montagne" du STRMTG, version 1 du 04/10/2012.

III - DESCRIPTION :

Le dispositif sur lequel porte le présent avis est décrit dans les documents du dossier d'exploitation.

L'appareil est un tapis roulant à bande transporteuse continue. Il est constitué d'un module de départ comportant le dispositif de tension, du nombre voulu de modules intermédiaires, et d'un module d'arrivée comportant le mécanisme d'entraînement.

Les fonctionnalités prises en compte sont énumérées dans le tableau ci-après :

Fonctionnalités	Pris en compte
- Bande continue	Largeur : 1200 mm
- Puissances	22 kW (max)
- Arrêt et redémarrage depuis la gare aval (facultatif)	NON
- Redémarrage automatique gestion flux (facultatif)	NON
- Redémarrage automatique trappe de sécurité (facultatif)	NON
- Débarquement latéral (facultatif)	NON
- Débarquement mixte : frontal et latéral simultanément (facultatif)	NON
- Commandes déportées (facultatif)	OUI



IV - CONDITIONS D'UTILISATION :

La conformité des différents éléments du dossier d'exploitation devra être vérifiée pour chaque installation et en particulier la vérification par des essais adaptés du bon fonctionnement et du réglage des différents dispositifs de sécurité.

L'exploitation doit se faire dans les conditions suivantes :

- les caractéristiques de l'installation sont limitées aux valeurs suivantes :

- vitesse maximale : 0,7 m/s
- longueurs et pentes maximales maximale (bande avec jonction à chaud -pas d'agrafe de bande) :

longueur max du tapis	130m
pente moyenne max du tapis	15%

la longueur est déterminée par le calcul pour chaque appareil en fonction du type de moto-réducteur frein et des caractéristiques géométriques (pente)

- tension hydraulique : pression maximale de 100 bars pour les tapis de 130 m,
 - puissances maximales : 22 kW. La puissance de l'installation est déterminée par le calcul pour chaque appareil en fonction des caractéristiques géométriques (pente et longueur) de l'installation.
- Le montage et l'implantation sont conformes aux documents contenus dans le dossier d'exploitation.

Les descentes de charges sont données sur le plan Y-27-905-B6_DESCENTE DE CHARGES.

V - PRECONISATIONS POUR LES SERVICES DE CONTROLE :

Les services de contrôle vérifieront que les conditions d'utilisation visées au chapitre ci-dessus sont respectées.

Le présent avis ne prend pas en compte de galerie. En cas d'installation de tapis TUSA sous une galerie, se reporter aux préconisations présentes dans l'éventuel avis AVTA du STRMTG relatif à la galerie concernée, ou à minima aux préconisations de l'annexe 1 du guide technique tapis du 04/12/2013.



VI - DOSSIER D'EXPLOITATION :

Les pièces énumérées dans le tableau ci-dessous seront obligatoirement jointes au présent avis :

Désignation	Référence
- Manuel d'utilisation	- "Notice de conduite FR" révision C du 4 décembre 2014
- Notice de contrôles	- "Notice de contrôles tapis TUSA" ind. B du 17/12/2013
- Notice du système de tension	- "Note de contrôle et de fonctionnement système de tension avec vérin hydraulique" Révision 1 du 23/12/2013
- Notice de montage	- Plans de montage Y-27-900-B6 rev. 0 du 01/10/2013
- Notice d'entretien	- "Manuel d'entretien Tapis Roulant TN-1200/130 pour skieurs" Révision 1, du 2 décembre 2014
- Schémas électriques	854 ind. D
- Procédure d'essais électriques	"Procédure électrique tapis TUSA" indice F du 26/11/2014

Pour le Directeur du STRMTG et par délégation,
Le responsable de la Division Réseau de Contrôle,

Christophe SION

